



COMMUNIQUÉ

1^{ère} victoire des salariés RLD2 des Lilas en lutte contre la fermeture du site. La DIRECCTE refuse d'homologuer le PSE de la Direction ! La mobilisation des salariés pour leurs emplois, leur outil de travail va s'amplifier !

L'information est tombée : l'Unité Territoriale de la Seine Saint Denis de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi a refusé d'homologuer le « document unilatéral portant sur le projet de licenciement économique collectif donnant lieu à la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi de l'entreprise RLD2 » (dicit le document officiel de la DIRECCTE en date du 10 mars). En d'autres termes le PSE est rejeté, la direction désavouée et les salariés confortés dans leur combat pour sauvegarder leur outil de travail et leurs emplois.

Cette décision est un point d'appui pour amplifier la lutte. Elle met en lumière les manquements et manœuvres de la direction du groupe RLD. Les salariés n'ont eu de cesse de dénoncer les carences et dispositions scandaleuses du PSE, notamment les licenciements secs déguisés. Tout en mettant en évidence un certain nombre d'éléments qui démontre la viabilité du site des Lilas.

Il s'agit là d'un conflit opposant logique financière et défense de l'emploi, avec de très fortes suspicions d'agissement sombre d'un concurrent. Tout cela alors que l'Etat a versé 4 millions d'euros de CICE à cette entreprise !

L'heure est à la remise à plat de ce dossier.

Les salariés réitèrent leur demande d'une table ronde avec la direction en présence du commissaire au redressement productif.

Le site RLD des Lilas peut continuer à vivre et à se développer ! Pour cela il faut faire passer l'emploi et les investissements productifs avant les actionnaires, leurs profits et les intérêts financiers d'un certain nombre d'acteur du secteur ! Les salariés ne lâcheront pas et maintiennent plus que jamais leur mobilisation !

Bobigny le 11 mars 2015